

## AVANT PROPOS

Ayant séjourné suffisamment longtemps dans les geôles de la République et avoir pu en observer les mécanismes, il ne m'est plus possible d'assister, sans réagir, à la lente dégradation sociale des jeunes qui sont aujourd'hui ce que j'ai été à leur âge. Et si précisément je n'ai su ou pu participer activement à la lutte consistant à réintégrer la société en qualité d'homme libre, c'est qu'il n'est pas permis au prisonnier de s'exprimer librement sur sa condition, aussi dramatique soit elle. Et encore moins d'agir.

A notre endroit un seul mot, d'ordre, prévaut : "purgez votre peine et taisez-vous !" Ce commandement pourrait être valable si précisément nous purgions vraiment notre peine. Mais force est de constater que tout au plus nous subissons notre peine car le mot purger signifie : "Faire disparaître en...subissant." Or, au terme de la peine nous nous apercevons que la prison n'a pas disparu pour autant et qu'aucune peine n'a été véritablement purgée. Tout au plus, dans son véritable contexte, puis-je concevoir la prison comme un incubateur dans lequel je subis une contrainte dont je ne peux mesurer ni les conséquences, ni les retombées. Pour la plupart des prisonniers, la prison n'est en fait qu'un alibi, qu'une abstraction sociale d'où il ne sort rien d'autre que de l'exclusion. Ceci n'est pas faire offense à la justice. Au contraire il est de notre devoir de lui rappeler qu'on ne peut pas traiter les hommes n'importe comment. Alors que nous redoutons, à terme, les effets nocifs des OGM, on n'hésite pas à modifier le génome social de l'individu sous prétexte qu'une décision de justice le permet. En l'absence de droits, le milieu carcéral ne peut être que destructeur en agissant à l'inverse de ce que doit espérer l'individu s'il veut se reconstruire et, au terme de sa peine, réintégrer la société.

C'est pourquoi il est nécessaire de traiter et de comparer, ensemble, deux sujets diamétralement opposés : l'exclusion et la réinsertion. Traiter seulement de l'exclusion ne peut se résumer qu'en une fastidieuse énumération d'événements destructeurs, sans aucun intérêt s'ils ne sont pas suivis de propositions inverses, correctives, constructives, et fédératrices d'intérêts collectifs et publics. Aussi, avant de songer à se reconstruire il est vital de faire état des nombreux dysfonctionnements qui font de cette institution une entreprise d'élimination sociale dangereuse, autant pour ceux qui y séjournent que pour la société elle-même.

Qui peut, mieux que le prisonnier, appréhender l'environnement dans lequel il vit ? Qui peut, mieux que lui, savoir ce qui lui fait tant défaut pour réintégrer la société et dans quelles conditions ? L'année précédente, en 2006, nous avons eu la possibilité de nous exprimer par le biais de questionnaires, en réponse aux Etats Généraux de la Condition Pénitentiaire. Bonne initiative qui a permis d'apprendre un secret de polichinelle : *les détenus souhaiteraient mieux connaître leurs droits et être mieux préparés à la sortie. Ils espèrent aussi bénéficier de formations professionnelles et d'un accès plus cohérent aux études.* Nous savions cela bien avant les Etats Généraux de la Condition Pénitentiaire. Devons-nous en conclure, qu'une fois de plus, il nous faudra rêver et espérer. Peut être en vain. Rien ne nous autorise à être confiants quant à la suite de ces études qui se succèdent tandis que notre condition sociale ne cesse de se dégrader.

C'est pourquoi certains lecteurs seront tentés d'interpréter mes propos d'une manière accusatoire, voire extrémiste. Ils n'auront pas tort. Mais qu'ils sachent bien que l'institution pénale est, dans son fondement, une institution totale au sein de laquelle des individus sont confrontés à une situation extrémiste : la peine de mort sociale. Effectivement si nous étions de vrais citoyens, et traités comme tels, nous serions en mesure de tenir un autre discours, certainement beaucoup plus constructif que celui de constater que, pour être ou devenir un homme responsable, il convient avant tout de jouir de tous nos droits. Et des droits nous n'en avons quasiment aucun sinon celui d'accepter ce qui nous est concédé. Ici, tout est rejet, refus et négation. Identifier nos droit, dans ces lieux, fait appel à l'imagination ou, si vous préférez cette option, à beaucoup de résignation. Durant sa détention, le détenu appartient entièrement à l'administration. Il ne décide de rien. S'il fait état de projets, ceux-ci ne seront "acceptés", par principe, qu'à la condition de figurer au registre des "choix" imposés par l'administration. Devenu, de par sa condition, chosifié, déifié, instrumentalisé, comment peut-on imaginer avoir des droits alors qu'on ne dispose même pas de soi ?

AD

Il y a tant à dire d'une situation qui n'a jamais été démêlée, malgré la multitude de témoignages déjà publiés, il est extrêmement difficile d'exprimer ce que seuls les initiés connaissent. S'adresser à l'homme ordinaire et le convaincre de la véracité des faits, alors que les médias s'acharnent à les occulter, s'avère une tâche très difficile. Il est vital que le lecteur ait une meilleure compréhension de notre condition et surtout de nos attentes alors qu'il n'est guère loisible de lui dire : "si vous ne me croyez pas, allez voir par vous-même !"

Personne ne se préoccupe à savoir si le traitement du prisonnier convient à sa situation et s'il est approprié à sa condition. Le système a pensé à sa place et le prisonnier est contraint de valider le bien fondé d'un plan vicié, qui ne peut pas fonctionner. Evidemment, en cas d'échec, ce n'est jamais le plan qui est mis en cause, mais le prisonnier. Or c'est le prisonnier qui subit la peine et non pas celui qui a concocté le programme. S'est-on d'ailleurs inquiété à savoir si le programme était bon ou mauvais ? Il a été conçu par ceux qui sont chargés de nous punir et par conséquent tenu pour juste et efficace. Comme le prisonnier n'a pas le droit à la parole, l'affaire est réglée. S'il échoue c'est sa faute. Mais vous êtes-vous posé la question à savoir si vous ne vous étiez pas trompés dans le dosage et la prescription du traitement social de la peine ?

De même, le problème le plus important des prisons françaises ne se situe pas du tout au niveau de l'insalubrité des établissements, ni à leur surpopulation. Ce problème est beaucoup plus grave. Si certains sont sensibles à nos conditions de vie et d'hygiène, qu'il convient aussi de régler, je leur laisse le soin d'imaginer le degré de gravité de ce qu'on tente d'occulter derrière la crasse légendaire de nos établissements pénitentiaires. Car qu'y a-t-il de plus stérile d'incarcérer des personnes et de faire obstruction à leur future réintégration sociale ? Cherche-t-on à savoir pourquoi les candidats au suicide sont si nombreux, pourquoi certains détenus perdent la raison avec autant d'entrain ? Et la récidive ? Ce n'est certainement pas à cause de la surpopulation et de l'hygiène. Vous pouvez ripoliner les murs de nos prisons et les moderniser comme bon vous semble, ça ne changera rien tant que le véritable problème ne sera pas traité. Et quand bien même vous parviendriez à faire croire au public que tout est réglé, il restera à faire l'essentiel. Dans ces conditions, on peut d'ores et déjà se donner rendez-vous dans cinq ans, dans dix ans... et nous reparlerons du même sujet, non résolu.

Si les médias nous parlent sans cesse de récidives inacceptables, de crimes odieux, n'est-ce pas une façon de tromper le public et ainsi éviter de parler des véritables problèmes qu'il nous faut impérativement traiter ?

Le problème le plus important de nos prisons se situe au niveau de *l'éducation et de la possibilité de porter un autre regard sur la manière de rendre accessible la réintégration sociale du condamné*. Ce problème est aussi important que les difficultés que rencontre l'éducation nationale et le chômage car il est le reflet négatif de notre société. Tant que ce problème ne sera pas réglé, nos prisons resteront des dépotoirs, de vulgaires abattoirs au sein desquels l'administration, faute de moyens, ne fera qu'assurer l'élimination sociale du condamné. Nous pouvons aussi redouter que l'esprit du bagne ne soit pas éteint et qu'il resurgisse un prochain jour, encore plus fort. En 1986 le Ministère Chalendon tenta de réintroduire le bagne dans l'arsenal des peines. Une place avait été retenue : "les Iles Kerguelen", en Terres Australes. En clair : "Iles de la Désolation". Le Général de Gaulle, lors de son élection en 1958, s'était exprimé sur le sujet en précisant qu'il ne viderait pas les poubelles de la France !

Qui pourrait croire-vous qu'aujourd'hui quelque chose ait vraiment changé ?

Je suis convaincu que le problème reste entier et que tout est à faire.

Beaucoup d'entre nous, toutes corporations sociales confondues, se rendent bien compte des vices que recèlent nos méthodes traditionnelles et obsolètes. Mais ne voyant pas comme en sortir, nous nous satisfaisons, comme nous savons si bien le faire, d'en parler au café du coin, sur le ton désabusé qu'on prend à propos de la nécessité de changer les méthodes qui ont vécu mais contre lesquelles on ne sait pas quoi faire.

Pourtant nous savons que nous n'aboutirons jamais à rien tant que nous ne parviendrons pas à nous respecter mutuellement. Vous pouvez dire au prisonnier : "par vos actes vous avez démontré que vous ne

Alain Draperi

AD

respectiez pas les autres". D'accord, c'est un fait, vous pouvez nous reprocher de ne pas avoir respecté autrui mais la condamnation change la donne. La sanction souligne l'existence d'un contrat social de la peine. Celui-ci implique qu'il y ait un respect mutuel entre l'institution et les prisonniers. Si l'un ne respecte pas l'autre, l'équilibre est rompu et dans ces conditions, les efforts produits, d'où qu'ils viennent ne peuvent que s'annuler.

Comment se fait-il qu'un système qui se dit préoccupé du sort des individus qui lui sont confiés, bien évidemment au bénéfice de la société, ne sache pas qu'on ne peut confondre insertion et répression ? A quoi bon utiliser un paravent pour tenter de donner un sens à des propos aussi abscons ? Ou alors, si le fait que nous soyons autorisés à nous réinsérer, sans droits ni garanties, n'entre pas dans vos préoccupations, osez au moins avoir le courage d'ôter du "bréviaire" pénitentiel la notion d'insertion qui, aujourd'hui, n'a vraiment aucun sens. A moins que...